



FLASH INFO

FEVRIER 2026



Début février, la MGEN a sifflé le début des prolongations pour le **déploiement de la PSC** en l'annonçant aux organisations syndicales. C'est loin d'être un coup de théâtre, car l'UNSA avait déjà alerté l'employeur que les remous ne se finiraient pas en février et avait sorti un carton jaune à la suite des nombreuses erreurs techniques de SIRO qui perdurent. Mais nous avons pris connaissance avec stupeur de la **durée de la prolongation**, pouvant aller **jusqu'à octobre pour le réseau et fin décembre pour les CDS**. Il nous a donc semblé important d'exiger une consolidation quant aux compensations financières, ainsi que davantage de cohérences organisationnelles. Deux instances s'offraient à nous afin de pouvoir faire évoluer les propositions de l'employeur restées inchangées par rapport à la première période (de mai 2025 à février 2026) et faire valoir nos revendications.

Lors du **CSE Central du 9 février**, les échanges ont été vifs. Si l'employeur rappelle un contexte nécessitant cette stratégie prolongée, l'UNSA a présenté la réalité du terrain : **lassitude, fatigue, dérégulation du cadre de travail**, ainsi qu'une **reconnaissance trop partielle des efforts** de tous et des possibilités de repos négligées par les directions locales. **Les salariés, pour autant, restent toujours engagés et mobilisés**. Face à des premiers ajustements insatisfaisants, **l'UNSA-MGEN avait voté « contre »** et attendait le CSE du 18 février.

Revendications portées initialement sur le projet de prolongation des mesures de déploiement PSC

Une PPV de 2000 euros pour tous (L2 Elargi) en novembre 2026

L'embauche de 400 ETP courant 2026 (incluant « Cédésation »)

Disposer du Pont du 15 mai

500 euros de prime complémentaire (CDS/Réseau/VAD) par semestre

Concernant le Travail du samedi :

Uniquement sur Volontariat (12 max) / ouverture du planning des samedis ouverts

Pas de dérogation au 48hrs de repos : repos le lundi ou un autre jour de la semaine au choix du salarié

Prime de 200€ tous les 3 samedis travaillés (avec reprise des Samedis antérieurs non valorisés)

150€ par samedi travaillé

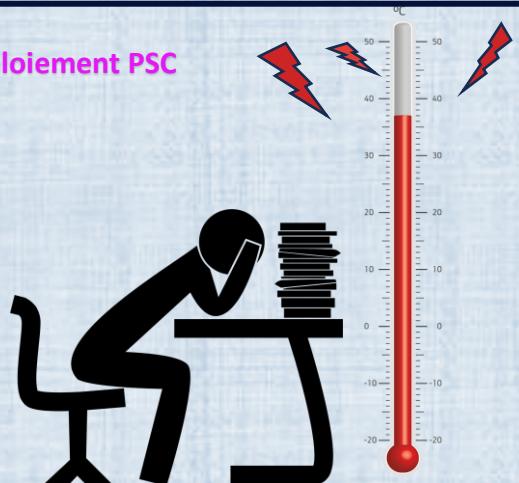
Spécifiquement sur le Réseau

Concernant les Quota TLT et CHI en SD et accès aux RTT

Fixer exceptionnellement à 60 jrs TLT /an (*si prolongation à octobre*) et/ou (45 jours si prolongation à juin)

Sur les CHI (récupération heures travaillées) : Favoriser la pause du CHI en journée ou en demi-journée / paiement du CHI uniquement sur demande exprimée par le salarié

Sur les RTT : assouplir et Réguler les règles actuelles



Les 1ers ajustements de l'employeur

- Garantie de recours aux HS et samedis uniquement sur volontariat, dans la limite de 12 samedis à l'année.
- Valorisation des samedis à 150€ brut/samedi (75€ brut la demi-journée) à partir du mois Mars.
- Sur le réseau 35jrs de TLT + 8 : soit 43 jours en 2026.
- Entre 3 et 4 samedis : 250 euros brut et 400 €/brut arrivé à 5 samedis à partir du mois de mars
- Pour les CDS octroi d'un jour de repos par tranche de 4 samedis travaillés, soit 2 maximum en 2026, à compter du 1er mars.

Le **CSE du 18 février** était l'occasion d'insister sur les constats précédents, de demander à l'employeur de nouveaux ajustements nécessaires. Nous avons réaffirmé que nous étions très préoccupés par la situation actuelle et celle à venir. Il semble **peu probable de voir se résorber rapidement les difficultés**. Au contraire, les enjeux, à l'image du **déploiement de la prévoyance**, de la **gestion des retraités**, ou de la **mise en production d'accordade** risquent de s'avérer particulièrement complexes... et là aussi le terrain sera exposé encore un peu plus aux **risques d'une nouvelle dégradation des conditions de travail**. L'UNSA-MGEN insiste à nouveau sur ses revendications. Même si l'employeur, à date, ne cède pas à toutes, l'UNSA-MGEN note des évolutions complémentaires allant dans le bon sens. Sans plébisciter, ni juger pleinement satisfaisant l'ensemble du dispositif, nous reconnaissons, via une « abstention » lors du vote, les concessions faites à une partie de nos revendications. (cf. avis UNSA rendu page suivante). **Nous restons engagés pour qu'une PPV complémentaire voie le jour d'ici la fin d'année, à dénoncer les conditions de travail dégradées, à œuvrer à une meilleure reconnaissance de l'investissement des salariés et à réclamer des embauches supplémentaires.**

Les 2nd ajustements complémentaires de l'employeur

- Pour les jours de repos CDS : comptabilisation des samedis à compter du 1er janvier 2026 - Soit 3 jours de repos au maximum sur 2026 pour les CDS.
- Pour la journée de samedi travaillé : Passage à 150 euros la journée dès le 1er janvier 2026 (à effet rétroactif).
- Pour la prime des samedis travaillés (250 euros à partir de 3 samedis et 400 euros à partir du 5ème samedi) comptabilisation au 1er janvier 2026 (sans pénaliser les salariés qui auraient pu accéder à un palier de prime pendant la période antérieure).
- Autorisation du paiement du CHI au-delà de 8h pour le réseau, sur demande du salarié et après validation managériale. La récupération reste possible dans le cadre classique de l'accord horaire en vigueur.



Avis de l'UNSA au CSE MGEN

du 18 février sur la prolongation des mesures exceptionnelles relatives à la PSC

Concernant la reconduction pour 6 à 10 mois, des mesures RH exceptionnelles, les élus(e)s UNSA-MGEN du Comité Social et Économique (CSE) de la MGEN, réunis en séance du 18 février 2026, prennent acte des nouvelles concessions de l'employeur venant en complément de celles obtenues lors du CSE C du 9 février.

L'UNSA-MGEN tient à réexprimer sa vive inquiétude à l'égard des conditions de travail dégradées et des charges travail importantes. Les élus UNSA tiennent à souligner l'engagement sans faille des salarié(e)s de la MGEN, à tous les niveaux (MTECH, UNION, Réseau, VAD et CDS) en dépit de la fatigue accumulée. La période reste marquée par des sollicitations intenses et une dérégulation du cadre de travail qui devront faire l'objet de la plus grande vigilance et d'un suivi régulier avec les partenaires sociaux.

La prise en compte d'une partie des revendications, accompagnée d'un engagement ferme et définitif de l'employeur sur l'absence de recours à des réquisitions forcées en matière de samedis travaillés et d'heures supplémentaires nous semblent aller dans la bonne direction. Toutefois nous regrettons l'absence, à date, de volonté dans ce nouveau contexte si particulier, quant à la mise en place d'une PPV complémentaire en fin d'année, ni même en matière de recrutement pourtant essentiel.

A ce titre nous reviendrons sans aucun doute auprès de l'employeur.

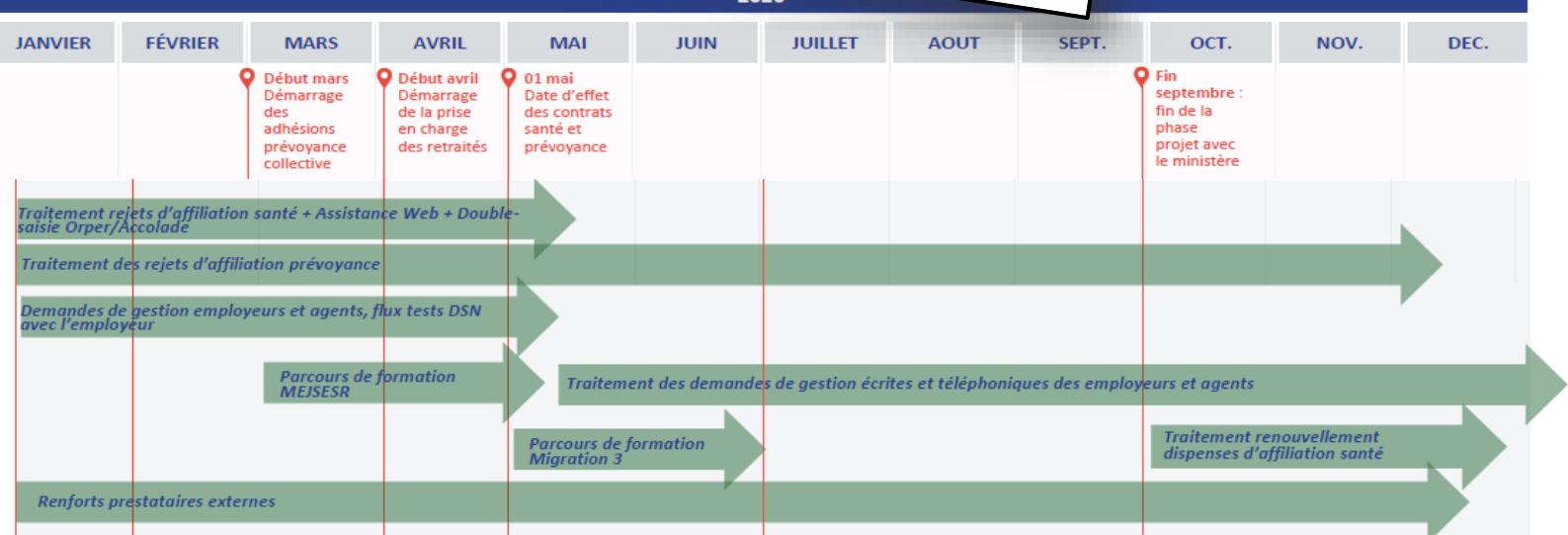
Nous invitons l'employeur à la plus grande transparence sur le déroulement des différentes étapes structurantes à venir, et à s'appuyer plus encore sur un dialogue social constructif.

L'UNSA-MGEN appelle solennellement l'employeur à faire d'une priorité la santé des salariés qu'il s'agisse d'accès au congés, de temps de récupération comme de la préservation de l'équilibre vie personnelle /vie professionnelle. Aussi, nous souhaitons que la direction s'engage auprès de sa ligne managériale en matière de maîtrise des charges de travail, d'anticipation et calibrage des planifications, et de lutte contre les risques psycho-sociaux.

L'UNSA-MGEN considérera notamment les mois de mars, avril et mai comme une période décisive où les engagements de la direction et l'exemplarité au quotidien devront se démontrer au-delà des mots.



2026



Le syndicat qui vous ressemble et qui nous rassemble!

Si vous voulez nous (re)joindre Jonathan FERRARI/ Délégué syndical central UES
jferrari@mgen.fr / 06 70 19 06 55

Julien LAMBLIN/ délégué Syndical central secteur MGEN
jlamblin@mgen.fr / 06 71 14 18 40

<https://unsa-mgen.fr/>





**Le syndicat qui agit,
avant tout, pour vous**



Accédez aux PV « complets » de CSE et CSE C (actualité entreprise) et

(re)découvrez vos œuvres sociales (tourisme, prestations sociales et culturelles...) :

<https://www.csecuesmgen.fr/>



Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- **ALERTE** : Dispositif Intervenants QVT : dispositifqvt@mgen.fr
- Assistance Sociale : 0 800 94 12 21 / **RESPONSE**



Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise** : 2026 pour effet 2027
- **Intéressement / Participation** : 2026 pour effet 2027
- **GECPP** : Fin 2026 pour effet 2027

Accords signés ces derniers mois:

QVCT - Janvier 2025

Transition L3 - Décembre 2024

Intéressement et PEE - Mai 2025

Prime PPV - Septembre 2025

GEPP - Décembre 2025



Contacts

Jonathan FERRARI
Secrétaire général / DSC UES

UNSA MGEN
06 70 19 06 55

jojo_fer@yahoo.fr

Julien LAMBLIN
Délégué Syndical Central
UNSA MGEN
06 71 14 18 40
jlamblin@mgen.fr



Bulletin d'adhésion 2026

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale de 66%.

Nouveauté : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance _____ / _____ / _____ à _____

Adresse personnelle _____

Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le _____ / _____ / 20____

Signature

Paiement par virement bancaire

RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez notre trésorier.

Si le paiement se fait par chèque, retournez à (*en 'lettre suivie' de préférence*) :
UNSA-MGEN - 3 square Max Hymans 75015 PARIS

Contact Trésorerie:
Eric DAVID :
edavidsi@mgen.fr

Cotisation 2026

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	50 €	17 €	1,45 €
de 1601 à 1800€	60 €	20,4 €	1,70 €
de 1801 à 2000€	70 €	23,8 €	2 €
de 2001€ à 2400€	80 €	27,2 €	2,30 €
de 2401 à 2800€	90 €	30,6 €	2,55 €
Plus de 2800€	100 €	34 €	2,85 €

Nous
sommes là
pour vous
aider !